VILLE
D'ARGENTEUIL

BUDGET PRIMITIF 2026

ARGENTEUIL

Sommaire

1. PREAMBULE 2

2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026 4

3. LES CHIFFRES CLES 15

3.1 Le budget global 2026 15

3.2 Les équilibres budgétaires (opérations réelles) 15

3.3 Des ratios traduisant la solidité financière d'Argenteuil 16

4. LE BUDGET PRIMITIF 2026 EN DETAIL 18

4.1 La section de fonctionnement : Les recettes 18

4.1.1 Les recettes fiscales 18

4.1.2 Les concours financiers de l'Etat et les dotations de compensation 20

4.1.3 Les participations et subventions diverses 20

4.1.4 Les produits des services 21

4.1.5 Les travaux en régie 21

4.2 La section de fonctionnement : Les dépenses 22

4.2.1 Les charges à caractère général 22

4.2.2 Les dépenses de personnel 23

4.2.3 Les charges financières 24

4.2.4 Les autres charges de gestion courante 24

4.3 La section d'investissement : les recettes 25

4.3.1 Les recettes de nos partenaires institutionnels 25

4.3.2 La trajectoire de désendettement 26

4.4 La section d'investissement : les dépenses 27

Le Code Général des collectivités Territoriales dispose, en son article L.1612-2, que le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de sa collectivité au plus tard dix semaines après le débat d'orientations budgétaires et avant le 15 avril de l'année concernée et le 30 avril lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, ce rapport donnant lieu à un vote.

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 03 février 2026 en conseil municipal.

1. PREAMBULE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Le budget comprend la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice et à la collectivité considérée. Seules peuvent être engagées les dépenses qui y sont inscrites.

Le budget d'un exercice peut comporter plusieurs étapes en cas de préparation de décisions modificatives. Ces décisions sont présentées en conseil municipal pour être votées.

Des annexes sont jointes aux documents budgétaires afin de donner des informations complémentaires sur certains éléments du bilan (encours d'emprunts, amortissements, etc.), mais également sur le personnel ou sur les engagements pris par la collectivité, etc.

Point d'attention
Le budget de la Ville est voté en **nomenclature comptable M57 et ce depuis le BP 2024**. Cette nouvelle nomenclature implique la mise en place d'un nouveau plan comptable modifiant la répartition historique des crédits.

Le budget comporte deux sections :

- ✓ la section de fonctionnement
- ✓ la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de **ressources régulières** constituées par le produit de la tarification des services publics (droits d'entrées dans les équipements sportifs et culturels, restauration scolaire, crèches, centres de santé, etc...), par le produit de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (droits de place, redevances, etc.), mais aussi par le versement des recettes fiscales provenant des taxes directes locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et des autres impôts et taxes, par l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) en contrepartie du transfert des impôts économiques. Enfin, la ville perçoit les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales, etc.) et les participations diverses provenant d'autres collectivités ou organismes publics.

La section de fonctionnement regroupe toutes **les dépenses courantes** nécessaires au fonctionnement des services communaux permettant le financement des actions menées pour la Ville : charges de personnel, fournitures et consommations courantes (électricité, téléphone, paiement des prestations de services, etc.), participation aux charges d'organismes extérieurs (syndicats, etc.) ainsi que les

subventions aux associations. Outre ces dépenses de gestion des services, cette section comprend les intérêts des emprunts et enfin, en opérations d'ordre, les dotations aux amortissements et aux provisions.

La section d'investissement

La section d'investissement comporte essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la Commune. On inscrit ainsi en dépenses d'investissement les achats de matériels, constructions ou aménagements de bâtiments et travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers). Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Le financement de la section d'investissement est constitué de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement, de dotations et taxes (fonds de compensation de TVA, taxe d'aménagement), des subventions d'équipement reçues et des éventuels nouveaux emprunts.

Le budget est proposé en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

La préparation du Budget Primitif de l'exercice 2026 prend en compte les résultats du compte administratif de 2025 ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

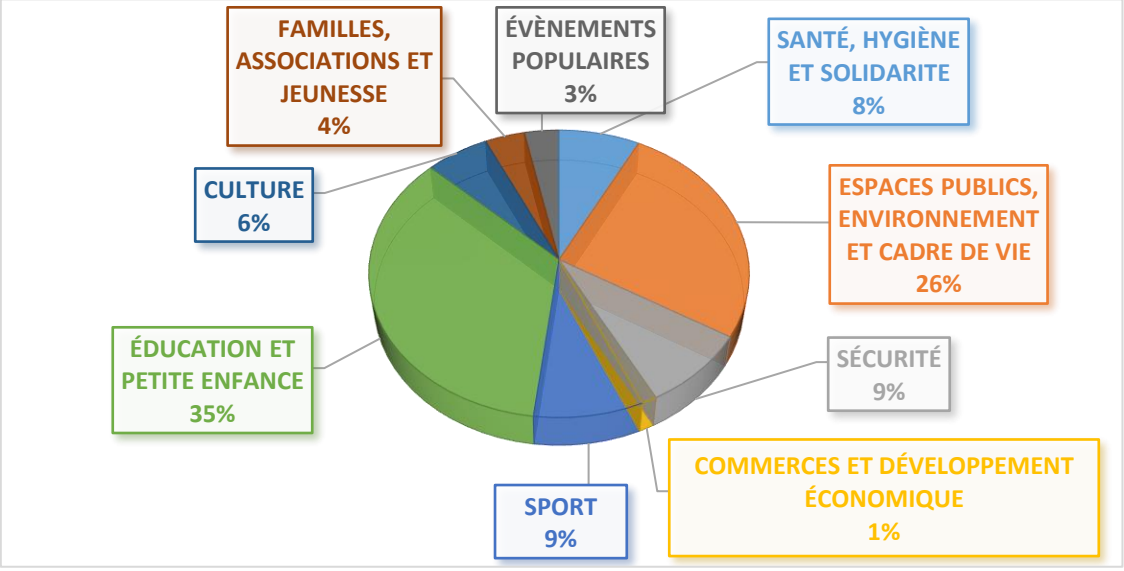
2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

La préparation budgétaire 2026 s'est de nouveau déroulée dans un contexte économique et politique complexe et incertain. Bien que la prévision d'inflation soit moins importante qu'en 2025, les prix resteront à un niveau élevé toute l'année.
Le Projet de Loi de Finances 2026 a été considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale le 02 février 2026, en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.
Comme il a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'effort demandé aux collectivités est arrêté à 2 Md€ (au lieu des 4,7 Md€ envisagés par le gouvernement lors du premier PLF 2026).

La Ville d'Argenteuil a élaboré un budget primitif 2026, dans une logique de continuité par rapport à la trajectoire de la mandature 2020-2026 : maintenir le niveau de service public, ne pas augmenter les impôts locaux, poursuivre la diminution de l'encours de la dette.

En 2026, la ville d'Argenteuil consacrera une nouvelle fois une grande partie de ses crédits à l'action publique pour l'éducation (35 % toutes sections confondues).

Les nombreux projets en cours et à venir au niveau du réaménagement de l'espace public, de l'environnement et du cadre de vie expliquent quant à eux la part consacrée à la réappropriation du territoire par les argenteuillais et argenteuillaises (26%).



En 2026, la Ville d'Argenteuil intensifiera son engagement auprès de ses habitants en poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement. Cette dynamique ambitieuse se traduira par la réalisation de projets engagés et pensés pour améliorer le cadre de vie et répondre aux attentes des Argenteuillais.

La sécurité (9 %), le sport (9 %), la politique de santé, hygiène et solidarité (8 %) et la culture (6 %) viennent réaffirmer que toutes les actions entreprises pour la ville d'Argenteuil sont en totale adéquation avec le Plan d'investissement qui avait été tracé dès 2021, et traduisent la maitrise des priorisations des investissements par l'équipe municipale.

En accompagnement de ces investissements, comme auparavant, la qualité des services municipaux requiert de consolider les ressources des équipes de proximité. Cela s'articulera toujours autour des axes de travail principaux portés sur cette mandature, et mentionnés lors du débat d'orientations budgétaires.

- La sécurité, en maintenant globalement le même rythme d'augmentation des effectifs de policiers municipaux ;
- La solidarité via l'action sociale et l'égalité des chances, avec des politiques partenariales d'emploi, d'attractivité des acteurs économiques, une stratégie éducative renouvelée ;
- Le soutien aux initiatives associatives et citoyennes, en exploitant à plein potentiel la nouvelle Maison des Associations – Nelson Mandela et les salles associatives du territoire, tant en termes de qualité d'accueil que de services d'accompagnement ;
- La proximité et le lien aux habitants à travers de nombreux équipements publics (démarches administratives à l'Hôtel de Ville rénové sur ces espaces d'accueil, médiathèques Desnos et Triolet-Aragon, maisons de quartiers et espaces jeunesse, groupes scolaires, crèches, centre de loisirs, installations sportives, centres municipaux de santé, etc) ;
- La transition écologique et énergétique : une démarche méthodique, persévérante et planifiée, menée dans la durée, et qui a permis une maîtrise de nos consommations malgré une légère augmentation du patrimoine bâti de la Ville.

SANTÉ, HYGIÈNE ET SOLIDARITÉ

- PILOTAGE ET CONDUITE DES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ ET SANTÉ MENTALE
- POURSUITE DES CONTROLES D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ
- RÉNOVATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ LÉZINE
- REGROUPEMENT DU SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE DU CHA
- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DEUX RÉSIDENCES AUTONOMIE



ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- RÉALISATION DU PROJET « LA CANOPÉE », AVENUE GABRIEL PERI (2ÈME PHASE)
- AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE HALAGE (SECTION PORT A SABLE)
- REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS (JEAN JAURES, CHARRETIERS, PROGRAMME DE VOIRIES PAR QUARTIER)
- AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES
- RÉNOVATION D'AIRES DE JEUX EXTÉRIEURS
- TRAVAUX ZAE GARE



SÉCURITÉ

- AUGMENTATION DES ÉQUIPES DE POLICE MUNICIPALE
- ACQUISITION DU FUTUR LOCAL ASVP
- NOUVELLES CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION
- ACTIONS COORDONNÉES AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ, NOTAMMENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA VENTE A LA SAUVETTE ET LES RODÉOS URBAINS
- POURSUITE DES ACTIONS DE MÉDIATION ET DE PRÉVENTION ET D'ANIMATION DU CLSPDR



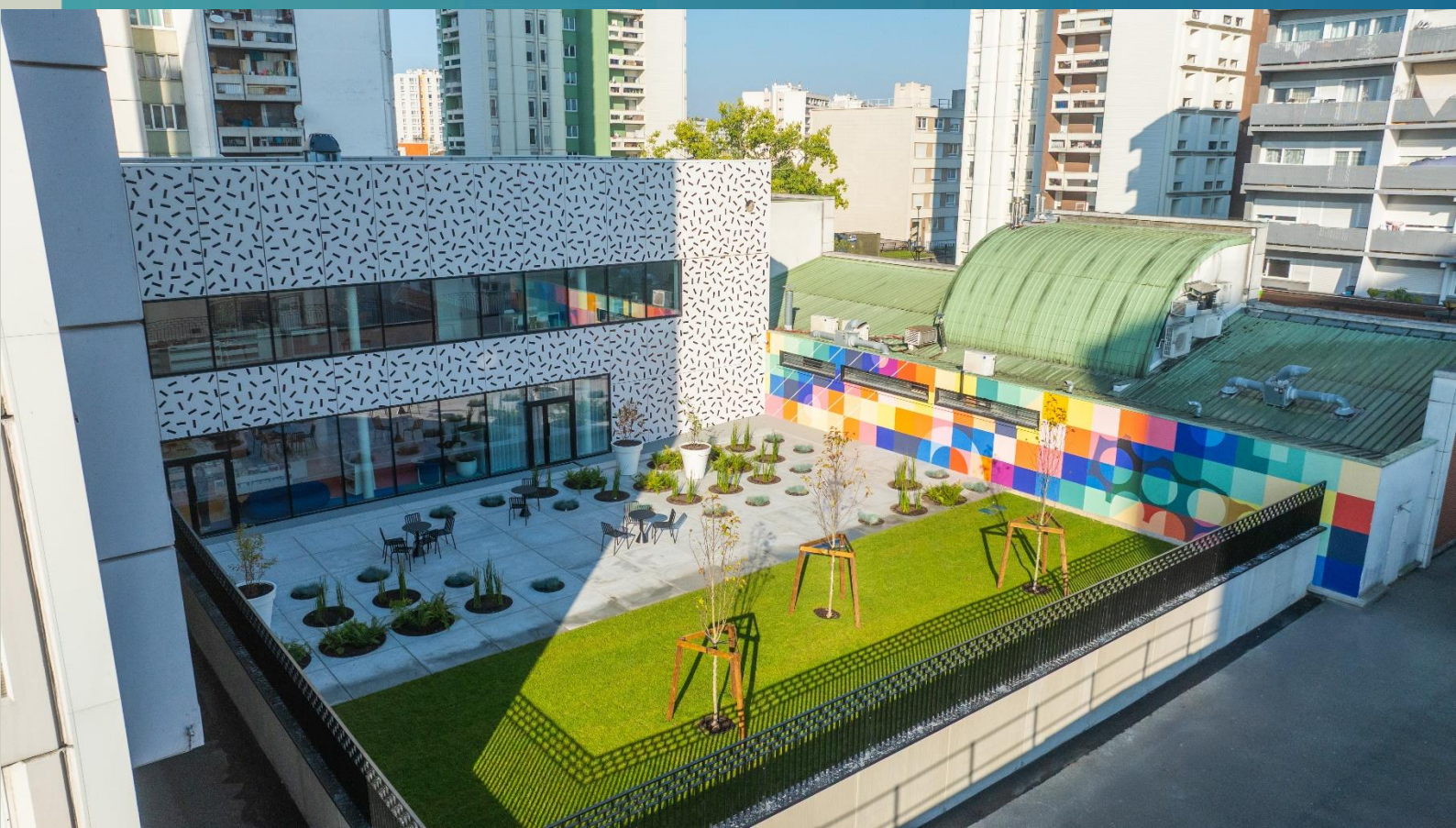
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

- ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN DIFFICULTÉS
- ENTRETIEN ET MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE
  - MATERNELLE WALLON : RÉNOVATION DORTOIRS ET SALLE MOTRICITÉ
  - ÉCOLE CASANOVA : ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE
  - PROGRAMME DE RÉNOVATION D'OFFICES, RÉNOVATION DE LA SALLE DE RESTAURATION AMBROISE THOMAS
  - RÉNOVATION DE CLASSES ET D'ESPACES DE CIRCULATION : PVC2, JOLIOT CURIE (RÉFECTION THERMIQUE DE LA ROTONDE)
  - RÉNOVATION ENERGETIQUE D'ECOLES : JULES GUESDES, JULES FERRY ET ROMAIN ROLLAND
- VIABILISATION DU TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DU 10 ÈME COLLÈGE
- DEUXIÈME PHASE DES LOCAUX DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
- PETITE ENFANCE : AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LES CRECHES MUNICIPALES, CLIMATISATION ET RENOVATION DE L'OFFICE OISEAU BLEU



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION DES COMMERCES ET ENTREPRISES
- SOUTIEN DES COMMERCES POUR LA RÉNOVATION DES DEVANTURES
- ANIMATIONS COMMERCIALES ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
- PARTENARIATS MUSÉE D'ORSAY ET INSTITUT DU MONDE ARABE
- POURSUITE DU MUSÉE A CIEL OUVERT



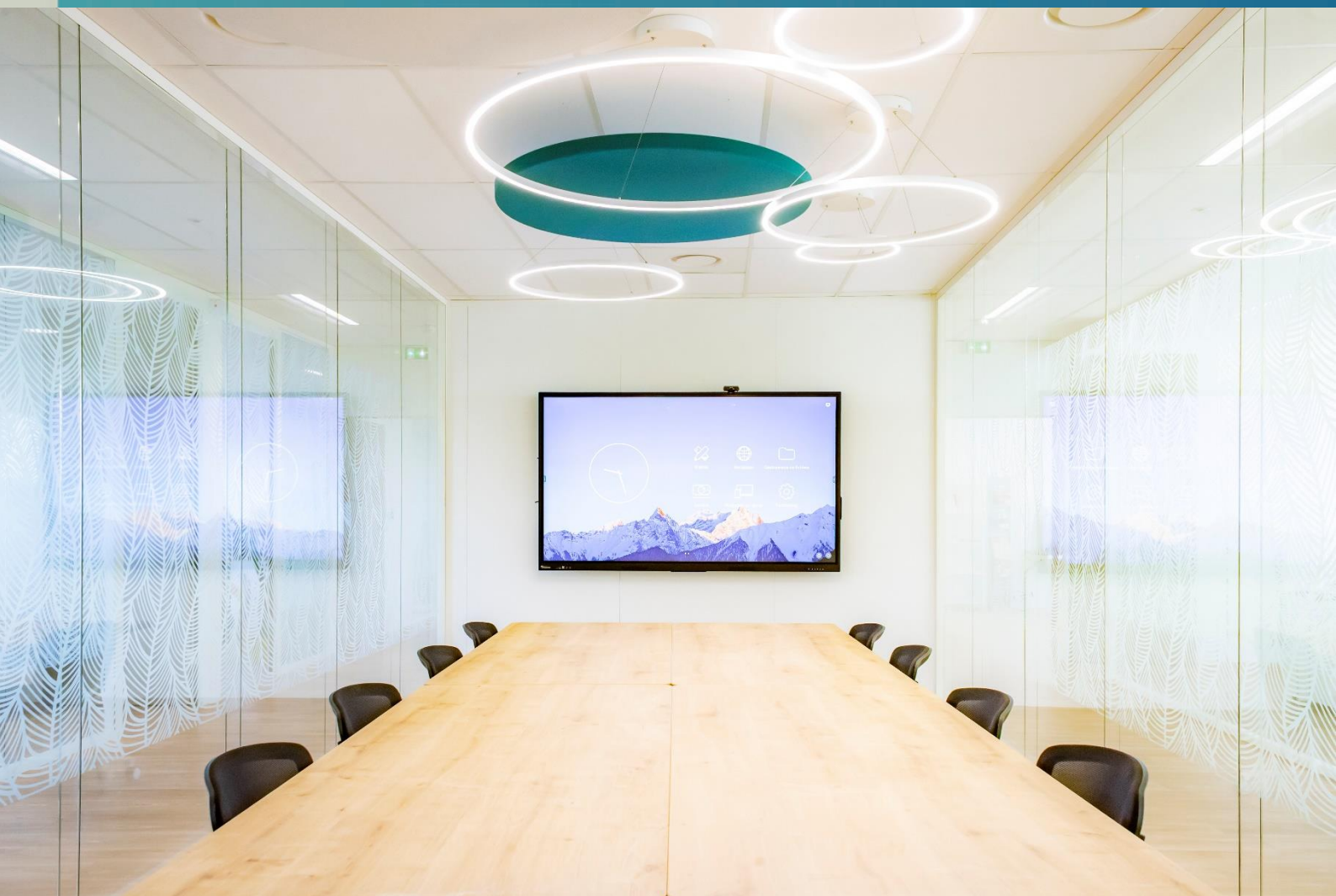
SPORTS

- RECONSTRUCTION DES CLUB-HOUSES DES STADES DU MARAIS ET DU COUDRAY
- RÉNOVATION DE TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITÉ
- PASSAGE EN LED DU STADE DE FOOT DELAUNE
- RÉHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE ET DES GYMNASES (COUBERTIN ET CHATAIGNIER NOTAMMENT)



FAMILLES, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

- FINALISATION DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS NELSON MANDELA
- POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE
- ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS (ATELIERS D'ART ORATOIRE, RÉUSSITE DES BANLIEUES, TERASSES D'ÉTÉ DANS LES QUARTIERS, SOIRÉE FESTIVE EN BORDS DE SEINE « UNDER THE BRIDGE », SOIRÉE DES BACHELIERS ET BAL DE PROMOTION, SOIRÉE D'ORIENTATION PARCOURS'SUP, FORUM ÉGALITÉ DES CHANCES, …)



ÉVÈNEMENTS POPULAIRES

- ARGEN’TRAIL
- FÊTE DES BERGES
- AIR’GENTEUIL
- FÊTE DE LA FAMILLE ET FÊTE DE LA MUSIQUE
- FÊTE NATIONALE
- TERRASSES D’ÉTÉ
- FORUM DES ASSOCIATIONS
- COLOR RUN
- SOIRÉE DES BÉNÉVOLES
- SOIRÉE DES SPORTIFS A L’HONNEUR
- NOËL SUR LES BERGES



MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES SITES COMMUNAUX
- DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION
- RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION
- POURSUITE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL



Hôtel de Ville

3. LES CHIFFRES CLES

3.1 Le budget global 2026

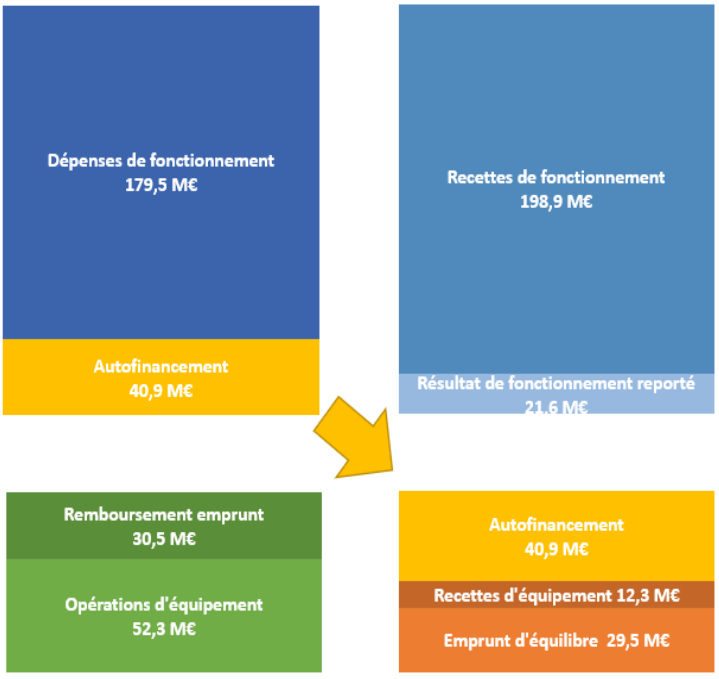
Le budget global (réel et ordre) 2026 s'élève à 362,7 M€ et est réparti entre sections équilibrées comme suit :

	Budget primitif 2026	Reports d'investissements	Budget total 2026
Section de fonctionnement			
Dépenses	223 301 118,85		223 301 118,85
Recettes	223 301 118,85		223 301 118,85
Section d'investissement			
Dépenses	121 595 665,39	17 901 918,63	139 497 584,02
Recettes	109 637 319,19	29 860 264,83	139 497 584,02
Budget global			**362 798 702,87**

3.2 Les équilibres budgétaires (opérations réelles)

Le budget primitif 2026 inclut la reprise des résultats du compte administratif 2025. Il est consolidé avec 198,9 M€ de recettes réelles de fonctionnement couvrant les 179,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.
En ajoutant le résultat 2025 (21,6 M€), l'autofinancement dégagé en 2026 s'élève à 40,9 M€ auquel s'additionnent les recettes d'équipement (12,3 M€).

Ainsi, le financement du remboursement du capital de la dette (30,5 M€) est assuré et une partie importante des nouvelles opérations d'investissement 2026 pourra être autofinancée.



Un emprunt prévisionnel de 29,5 M€ est prévu pour équilibrer ce budget primitif 2026.

Le BP 2026 prévoit une réduction de l'encours de dette, et un montant d'investissements significatif et d'atterrissage par rapport aux projets de la mandature (52,3 M€).

3.3 Des ratios traduisant la solidité financière d'Argenteuil

L'épargne brute *(Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) :*

- ✓ elle est le solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement récurrentes ;
- ✓ elle est le témoin de marges de manœuvre existantes en fonctionnement ;
- ✓ elle est le révélateur de la capacité d'autofinancement des investissements ;
- ✓ elle est le seul moyen propre et pérenne de rembourser la dette en place.

La capacité de désendettement *(Encours de dette / épargne brute)*

- ✓ elle permet de mesurer la solvabilité financière des collectivités locales ;
- ✓ elle détermine le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute chaque année.

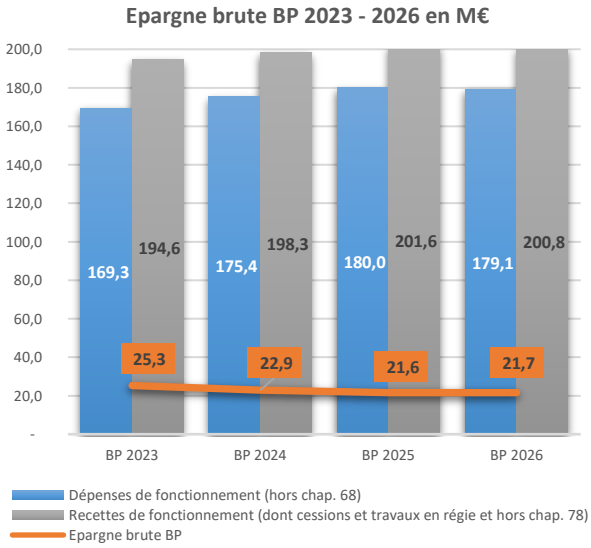
La conjoncture économique est marquée depuis 2020 par un enchaînement de crises ayant impacté les recettes de fonctionnement (crise sanitaire) puis les dépenses de fonctionnement (inflation et géopolitique). Ces crises ont pour effet une fluctuation importante de l'épargne brute au fil des années et par conséquent des ratios financiers.

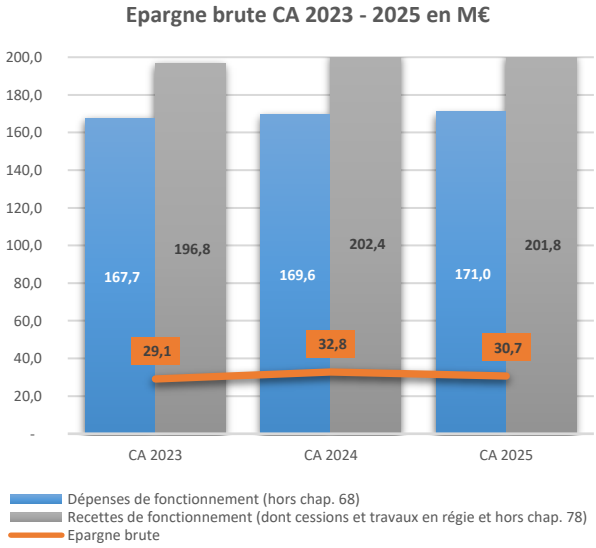
La Ville a élaboré et exécuté ses budgets avec des objectifs constants sur cette mandature :

1. Poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité, de proximité et modernisé ;
2. Préserver la stabilité fiscale depuis 2020 ;
3. Maintenir un niveau d'épargne brute significatif pour préserver l'autofinancement ;
4. Poursuivre son désendettement et optimiser l'encours de dette et la trésorerie ;
5. Réaliser le plan pluriannuel d'investissements établi par la municipalité sur cette mandature (300 M€), en améliorant les cofinancements des projets.

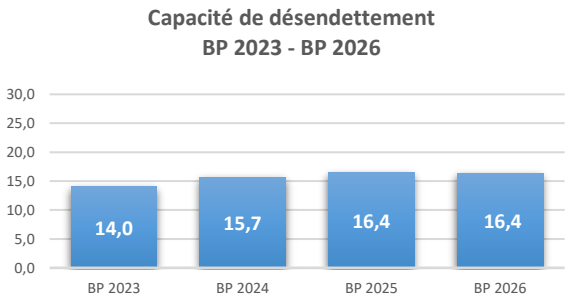
Le budget 2026 a été construit également dans la continuité, et correspond à un atterrissage du plan pluriannuel d'investissements sur la mandature

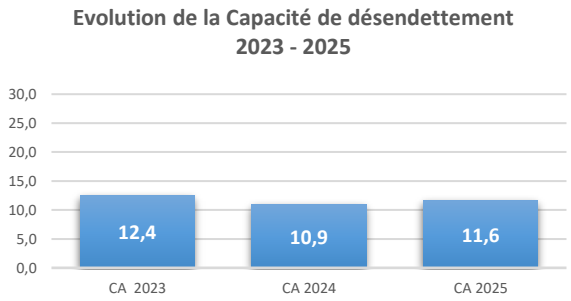
Par conséquent, la prévision d'épargne brute apparaît en légère hausse par rapport au budget 2025 (+0,1 M€).





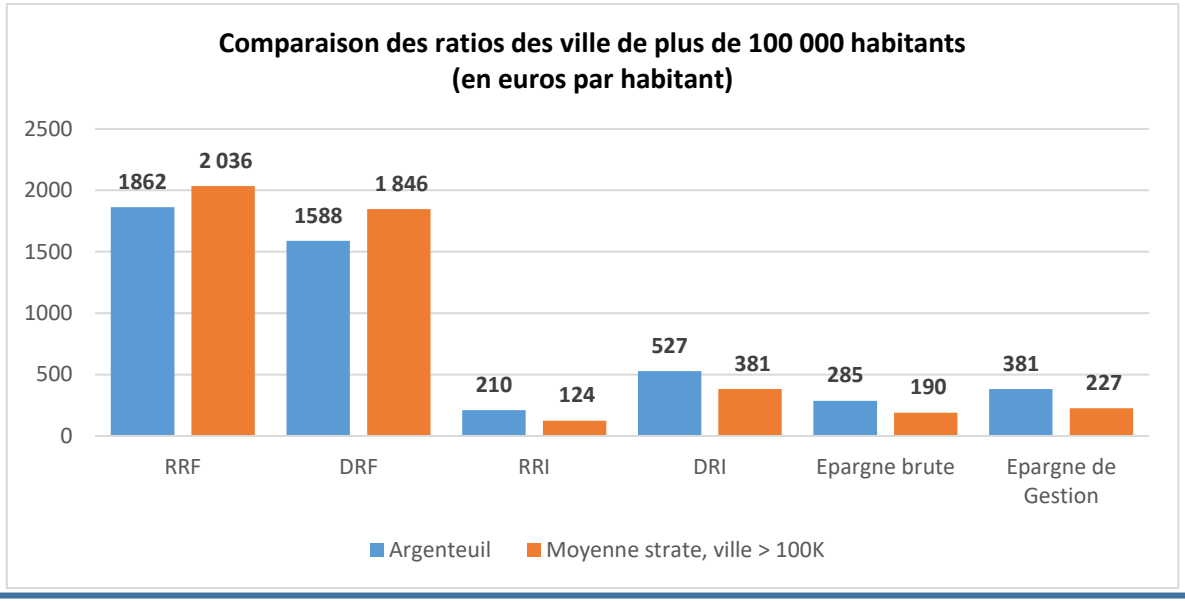
Bien que l'encours de dette soit en baisse, la capacité de désendettement projetée au stade du BP 26 reste stable compte tenu de la stabilité de l'épargne brute.





A l'instar de l'Epargne Brute, la Capacité de désendettement estimée au BP 26 n'est que théorique et repose sur des projections prudentielles.
La prévision de cette capacité de désendettement au BP 2025 était supérieure de près de 5 ans par rapport à celle constatée au CA.

L'Epargne Brute 2025 s'établit donc à 285 € par habitant.
Une analyse comparative réalisée grâce à l'observatoire des données publiques de Finance Active et des données du Cabinet FSL démontre que l'épargne de la Ville d'Argenteuil est de bon niveau en comparaison à la moyenne des villes de même strate (190 €/hab en 2024, qui constitue la dernière moyenne connue).



4. LE BUDGET PRIMITIF 2026 EN DETAIL

4.1 La section de fonctionnement : Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2026 (hors résultats 2025 reportés) ont été évaluées à 198,9 M€, en légère hausse par rapport au BP 2025 (+0,3 M€).

En M€	Chapitre budgétaire	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 26 / BP 25
013	Atténuations de charges	1,0	1,0	1,6	2,0	2,1	2,2	1,9	-14,9%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16,7	14,8	15,4	15,3	15,8	16,2	16,3	0,8%
73	Impôts et taxes	117,6	116,9	119,7	126,1	35,2	35,0	34,4	-1,6%
731	Fiscalité locale					93,4	95,8	96,0	0,3%
74	Dotations et participations	43,0	43,0	41,5	44,6	45,7	45,9	46,3	0,8%
75	Autres produits de gestion courante	1,2	1,2	1,0	1,1	1,5	1,6	2,0	22,3%
76	Produits financiers	1,5	1,4	1,4	1,4	1,6	1,4	1,4	0,0%
77	Produits exceptionnels	0,0	2,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,2	NS*
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,0		0,0		0,4	0,4	0,4	0,0%
	Total général	**181,0**	**180,5**	**180,8**	**190,8**	**195,7**	**198,6**	**198,9**	**1,4%**

* Evolution non significative

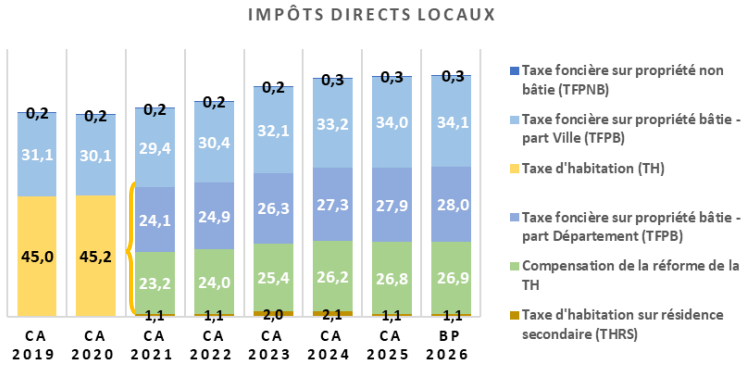
4.1.1 Les recettes fiscales

La ville d'Argenteuil maintiendra à un niveau identique ses taux d'imposition pour l'année 2026 ; ses taux sont constants depuis 2020.

Taux taxes locales Argenteuil	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière bâti communale	*20,96%*	*20,96%*	*20,96%*	*20,96%*	*20,96%*	*20,96%*	*20,96%*
Taxe foncière bâti départementale		*17,18%*	*17,18%*	*17,18%*	*17,18%*	*17,18%*	*17,18%*
Total taxe foncière	**20,96%**	**38,14%**	**38,14%**	**38,14%**	**38,14%**	**38,14%**	**38,14%**
Taxe foncière non bâti	**60,76%**	**60,76%**	**60,76%**	**60,76%**	**60,76%**	**60,76%**	**60,76%**
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	**29,04%**	**29,04%**	**29,04%**	**29,04%**	**29,04%**	**29,04%**	**29,04%**

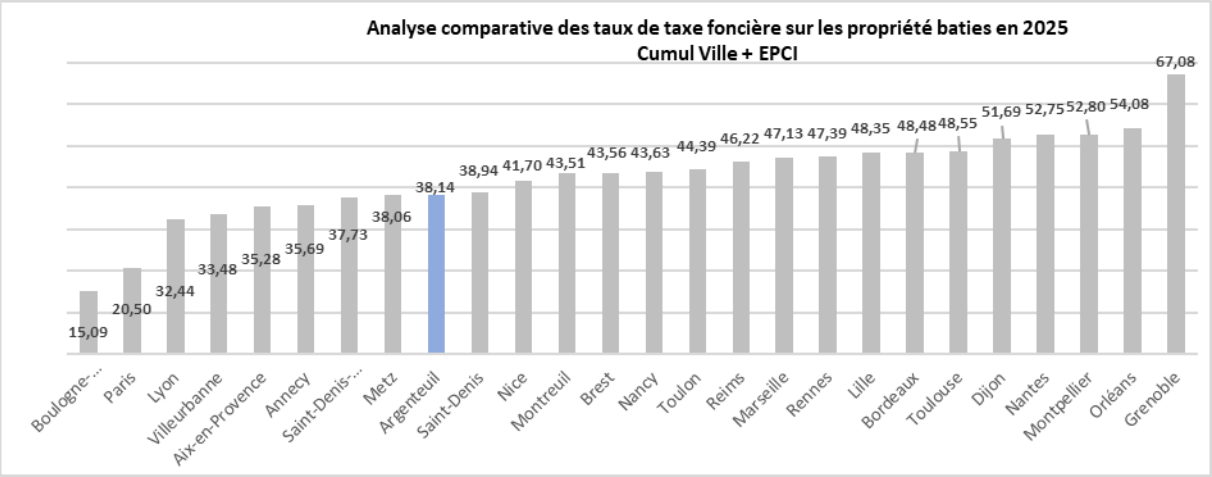
Pour rappel, depuis 2021 le portefeuille de ressources fiscales des communes a évolué du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser cette perte de fiscalité, les Villes ont récupéré la part de taxe foncière de leur département de rattachement ainsi que, le cas échéant, une allocation de l'État tel que représenté ci-contre. Ainsi, le taux communal de la taxe sur foncière sur propriété bâtie a mécaniquement évolué de 20,96 % à **38,14 %.**



L'analyse nationale comparative réalisée chaque année par le Cabinet FSL met en avant les résultats suivants sur la base des taux de foncier bâti 2025 :

- Taux moyen des Villes métropolitaines de plus de 100 000 habitants (hors Paris) : 42,26 % (contre une moyenne de 41,50 % en 2024) ;
- Sur 41 villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris) la Ville d'Argenteuil se classe avec le 8ème taux le plus bas sur le plan national et le 2ème taux le plus bas de la Région Ile de France derrière Boulogne Billancourt ;

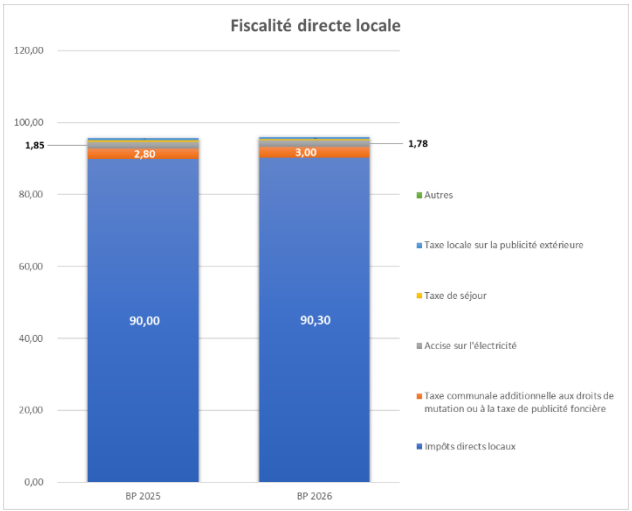


Source : Cabinet FSL – Taux d'imposition 2025 des grandes collectivités locales

En 2026, les bases fiscales françaises indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) connaîtront une évolution de + 0,8 %. Cette revalorisation nationale, indépendante des choix de la Ville, vise à compenser une part de l'inflation subie par les collectivités locales dans leurs dépenses.

A ces impôts directs locaux s'ajoutent :

- ✓ Les droits de mutation (**DMTO**) relatifs aux acquisitions foncières, estimés à 3 M€ pour l'année 2026. Compte tenu d'un marché immobilier très incertain, la prévision a été réalisée de manière prudente avec l'incertitude quant à l'accès au crédit ;
- ✓ L'accise sur l'électricité (taxe sur la consommation finale d'électricité - **TCFE**) prévue pour un montant de 1,78 M€ et correspondant à la moyenne des produits perçus ces dernières années.
- ✓ La Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) projetée de manière prudente à 0,65 M€ ;
- ✓ La Taxe de séjour estimée à 0,3 M€.



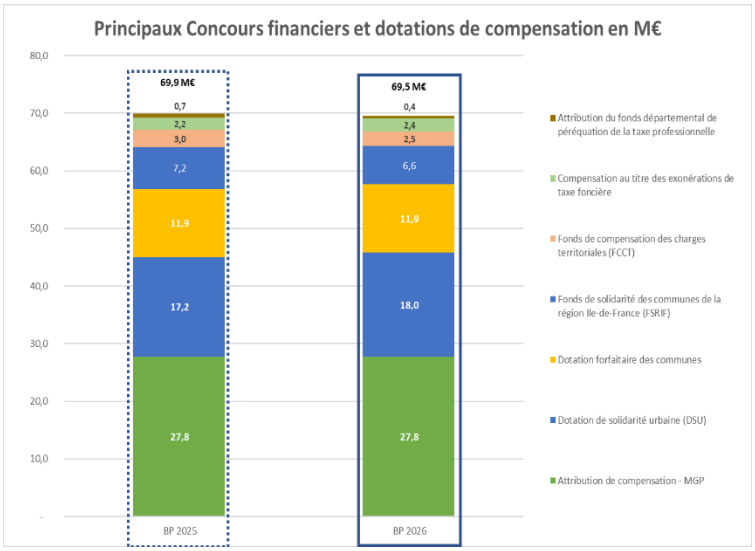
Les recettes totales de fiscalité locale sont ainsi projetées à 96 M€ pour 2026, en légère progression de + 0,2 M€ par rapport au BP 2025 (+0,3%).

4.1.2 Les concours financiers de l'Etat et les dotations de compensation

Contrairement à ce que présente la nomenclature comptable M57, l'ensemble des chapitres portant sur la fiscalité ne correspond pas forcément à une taxe décidée par la Ville.
En effet, la part des recettes issue de la fiscalité directement votée par la municipalité ne représente que 48 % des recettes réelles de fonctionnement. Une part presque tout aussi importante (36 %) est constituée des concours financiers de l'Etat, décidés lors des diverses lois de décentralisation ou lors des suppressions d'impôts et de taxes.

Les principaux concours et dotations sont projetés de manière très prudente, compte tenu du niveau d'incertitude pesant sur ce début d'année 2026 :

- ✓ L'Attribution de compensation pour transfert de fiscalité à la Métropole du Grand Paris (MGP) est stable à 27,8 M€ ;
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est projetée de manière prudente à 18 M€ pour tenir compte de l'abondement de l'enveloppe nationale (+0,8 M€ par rapport au BP 25) *;*
- ✓ La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est projetée de manière stable par rapport au BP 25 (11,9 M€) ;
- ✓ Le Fonds de Solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) est en revanche projeté en forte baisse à 6,6 M€ (-0,6 M€ soit -8,3 %) ;
- ✓ Le Fonds de compensation des charges territoriales non transférées à l'EPT (FCCT) sont également estimées en forte baisse à 2,5 M€ (-0,5 M€ soit une baisse de 16,7 % par rapport au BP 25) ;
- ✓ Les Compensations au titre des exonérations de taxe foncière sont projetées à 2,4 M€ ;
- ✓ Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est estimé à 0,4 M€ (-0,3 M€ par rapport au BP 2025).



Au global, les concours de l'Etat ainsi que les dotations de compensations sont projetés à 70,9 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

4.1.3 Les participations et subventions diverses

Au titre des actions à destination des Argenteuillaises et Argenteuillais, la Ville bénéficie de participations et de financements de la part de la CAF, de la CPAM, de l'Etat ou encore du département du Val d'Oise.
Ces recettes étant liées au nombre de bénéficiaires de nos actions dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation, de la santé ou encore des sports, **elles sont projetées de manière prudente à 9,6 M€ pour 2026.**



4.1.4 Les produits des services

Au global, la prévision s'établit à 16,3 M€ et est relativement stable par rapport au BP 25.



La Ville a fait le choix de contenir l'évolution de la tarification des services publics municipaux. Les hausses de prix liées à l'inflation n'ont pas été répercutées de manière automatique sur les tarifs des services proposés aux usagers, afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur les ménages.
Il convient de rappeler que l'ensemble des services proposés à la population est facturé à des tarifs ne représentant qu'une très faible part de leur coût de revient. Pour exemple, le prix d'un repas du midi est facturé entre 1 € et 4,7 € en fonction du quotient familial quand son coût complet de fabrication s'élève à plus de 15 € pour la Ville (achat des denrées, fabrication des repas, encadrement et service dans les restaurants scolaires durant la totalité de la pause méridienne…).
Les recettes de facturation ne représentent que 3,9 M€ sur la dépense totale, la ville assumant donc près de 70 % des coûts des repas aux bénéfices des familles.

Cette modération tarifaire, mise en œuvre dans un contexte de hausse généralisée des coûts, constitue une contrainte supplémentaire sur les recettes de fonctionnement et renforce la nécessité d'une gestion particulièrement rigoureuse des équilibres budgétaires.

4.1.5 Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement.
Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.).

En 2026, ce montant se porte à 1,8 M€ et met en avant le travail réalisé en interne par les équipes des différentes régies de la Ville (entretien des bâtiments et espace public notamment).

4.2 La section de fonctionnement : Les dépenses

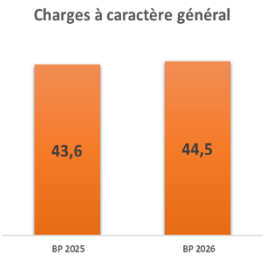
Les dépenses de fonctionnement resteront à un niveau très élevé comparativement à celui de la période avant inflation. Ainsi, le total des dépenses de fonctionnement est évalué à 179,5 M€, soit un niveau relativement stable par rapport au BP 2025.

En M€	Chapitre budgétaire	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 26 / BP25
011	Charges à caractère général	40,0	38,4	38,1	41,6	44,4	43,6	44,5	1,98%
012	Charges de personnel et frais assimilés	96,6	98,0	98,0	102,0	104,2	109,0	109,2	0,14%
014	Atténuations de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,4	0,0	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	12,5	12,8	12,3	12,3	13,5	13,8	13,7	-0,47%
66	Charges financières	12,6	11,6	11,5	12,6	12,2	12,1	11,5	-4,98%
67	Charges spécifiques	0,9	1,2	1,0	0,7	0,3	0,4	0,3	-14,17%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,00%
	Total général	**162,6**	**161,9**	**160,9**	**169,3**	**175,8**	**179,6**	**179,5**	**-0,03%**

4.2.1 Les charges à caractère général

Le budget des **charges à caractère général** contient notamment l'achat des produits et services nécessaires au fonctionnement de la collectivité (énergie, maintenance, petites réparations…) mais aussi pour l'organisation des évènements de la Ville, le fonctionnement des espaces culturels, des écoles, de la police municipale, des structures sportives et de santé, des crèches, des structures d'aide à l'emploi, des maisons de quartier et des différentes activités et structures dédiées à la jeunesse. C'est également le budget alloué à la gestion quotidienne de l'espace public et au financement des projets menés auprès des Argenteuillais.

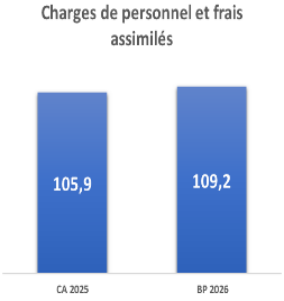
Avec une prévision de coût de l'énergie toujours très élevée et un prix des matières premières au plus haut, la Ville prévoit de devoir financer un montant conséquent de charges à caractère général (44,5 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 25).



Malgré les efforts d'optimisation et de maîtrise des dépenses, une hausse « mécanique » est attendue, principalement du fait de :

- ✓ La révision des différents marchés d'achats et de prestations de services (+0,7 M€ par rapport au BP 25 dont 0,3 M€ liés aux achats de denrées alimentaires par la Caisse des écoles et 0,2 M€ concernant l'entretien et le nettoyage des locaux municipaux) ;
- ✓ La revalorisation annuelle des contrats de maintenance (+0,3 M€ dont 0,2 M€ liés aux applications et systèmes d'informations) ;
- ✓ La hausse des primes d'assurances (+0,2 M€).

4.2.2 Les dépenses de personnel



La prévision budgétaire 2026 est établie à 109,2 M€, soit une hausse de 3,3 M€ par rapport au réalisé du Compte administratif 2025 (+ 3,1 %).

Ces crédits tiennent compte :

- ✓ Des effets Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évalués à 0,8 M€ ;
- ✓ De l'augmentation des cotisations CNRACL (+ 1,1 M€ avec une hausse de 3 points) ;
- ✓ D'enveloppes dédiées au Bonus attractivité des métiers en tensions (Petite Enfance notamment) et pour faire face à la tenue des élections municipales 2026 (1,4 M€) ;

Cette hausse permettra également d'intégrer les nouveaux recrutements en cours sur postes vacants et de renforcer la qualité de service aux Argenteuillais en s'attachant des compétences techniques spécifiques.

Les recrutements concernant la fonction publique territoriale sont en tension sur le plan national avec une recherche de compétence et de main d'œuvre pour lesquelles la pénurie est forte. Il en est ainsi des métiers de l'animation, de l'entretien ou de la petite enfance où la pénibilité est souvent un frein pour les candidats. La proportion des agents contractuels augmente du fait de ces tensions sur l'emploi des titulaires.

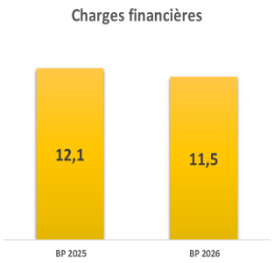
La ville cherche donc à fidéliser ses collaborateurs en développant plusieurs axes de politiques de ressources humaines :

- ✓ En 2025, 44 agents ont bénéficié d'une mise en stage et 32 autres sont désormais en CDI. Quant au déroulement de carrière, 144 agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne l'an passé.
- ✓ La ville soutien une politique de mobilité interne, et plus largement une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) par le biais de la formation. 932 agents ont suivi une formation sur l'année 2025. C'est l'un des axes majeurs de la politique des ressources humaines.
- ✓ La ville accompagne également les agents sur des qualifications professionnelles : un vaste plan de qualification, initié en 2024, s'est poursuivi en 2025 et s'étendra sur 2026 avec de nombreuses formations qualifiantes, permettant une véritable professionnalisation de certains agents en sécurisant leur carrière (formation ATSEM, CAP Petite-Enfance, BPJEPS…)
- ✓ Enfin, elle réduit la précarité en transformant les contrats ATA (accroissement de l'activité temporaire) en CDD sur les secteurs culture et sports notamment.

Même si une vigilance accrue reste nécessaire afin de veiller à une stricte maîtrise des effectifs, face notamment aux dépenses imposées par l'Etat (augmentation de la CNRACL par exemple), la ville poursuivra ses actions afin de renforcer les politiques publiques qu'elle souhaite soutenir. On peut souligner qu'elle s'attachera :

- ✓ À maintenir l'augmentation des effectifs de sécurité (Policiers Municipaux, Vidéo opérateurs) ;
- ✓ À poursuivre le soutien des centres de santé en recherchant des partenariats financés (Convention CPAM pour Infirmière en pratiques avancées, Assistants Médicaux…) ;
- ✓ Ou encore à consolider les secteurs de la sécurité informatique, de l'habitat ou de la petite enfance pour n'en citer que quelques-uns.

4.2.3 Les charges financières



Les actions réalisées en 2025 seront poursuivies en 2026 afin de contenir la charge de la dette pour la collectivité.
Ainsi, malgré la faible part d'emprunts à taux variables (20 %), qui ne présentent aucuns risques, la Ville devrait bénéficier légèrement de la baisse des taux présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 (y compris le taux du livret A).
La stratégie de la Ville reste identique, à savoir :

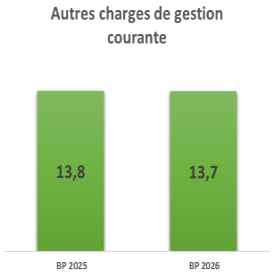
- ✓ Une mobilisation plus tardive des nouveaux emprunts ;
- ✓ Une optimisation de la trésorerie ;
- ✓ Une renégociation d'emprunts lorsque cela s'avère opportun.

La poursuite du désendettement contribuera à la réduction des charges financières tout au long de l'année.

4.2.4 Les autres charges de gestion courante

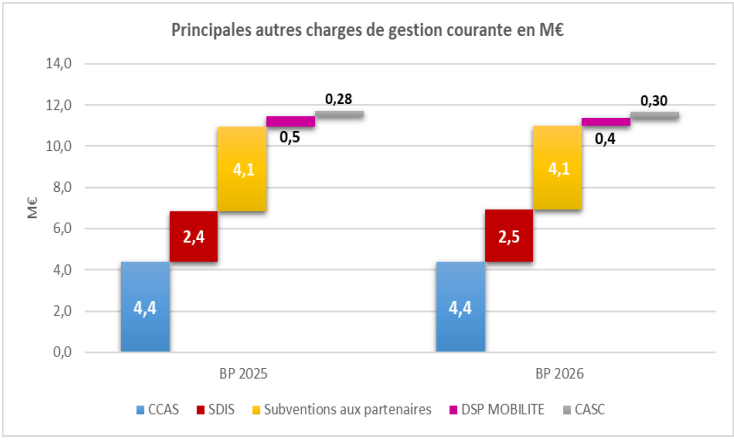
Le budget des **autres charges de gestion courante** contient notamment le financement des organismes sociaux tel que le CCAS ainsi que les subventions versées aux associations sportives, culturelles ou économiques.
Des dépenses obligatoires sont également prévues telles que le financement du SDIS 95 ou celui des écoles privées de la Ville ainsi que le versement des indemnités du conseil municipal. Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes doivent également être prévues conformément aux règles de gestion des collectivités locales.

Les autres charges de gestion courante sont relativement stables par rapport au BP 25 et s'établissent à 13,7 M€.



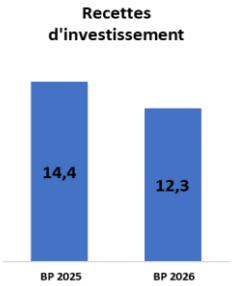
Cette baisse s'explique principalement par le changement du mode de gestion de la gare routière, qui passe en prestation de service durant la phase transitoire de la Délégation de Service Public (-0,1 M€).
Les autres dépenses restent stables :

- ✓ Le financement du CCAS est maintenu à 4,4 M€ au BP 26 et permet de poursuivre la dynamique d'action sociale à destination des Argenteuillais les plus fragilisés et de reconduire et développer les activités, notamment auprès des personnes âgées (portages de repas, thés dansants, galas gourmands et sorties dans le cadre d'événements populaires) ;
- ✓ La contribution au SDIS 95 poursuit quant à elle une progression continue, à hauteur de 2,5 M€, en hausse de + 2,2% par rapport au BP 25 ;
- ✓ Les enveloppes prévisionnelles de subventions aux partenaires associatifs et autres restent également stables à 4,1 M€ en 2026.



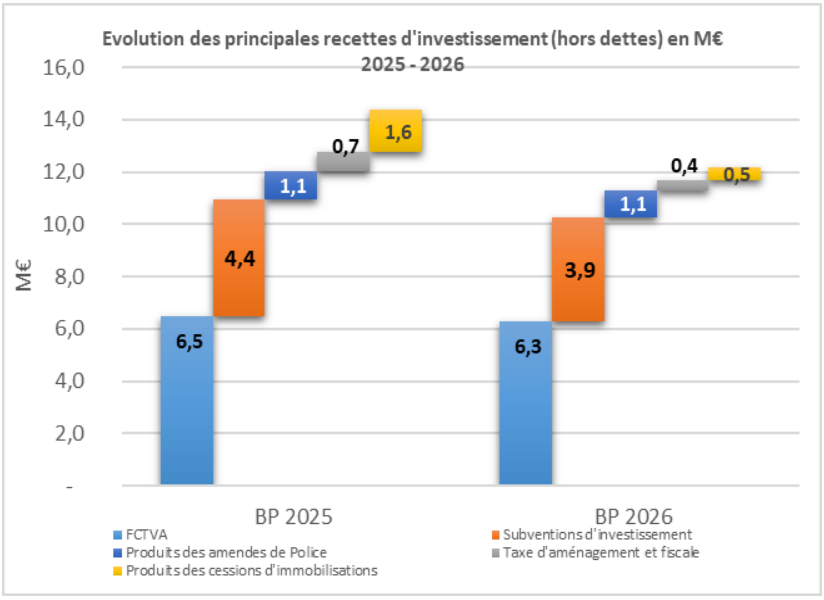
4.3 La section d'investissement : les recettes

4.3.1 Les recettes de nos partenaires institutionnels



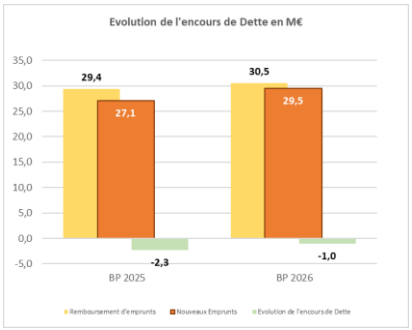
Les recettes d'investissement (hors dettes et affectations des résultats) sont estimées à 12,2 M€ pour 2026, en très forte diminution par rapport au BP 25 (- 2,2 M€ soit une baisse de 15,2 %) comme cela a été présenté dans le ROB 26. Cette trajectoire est la conséquence directe des mesures prises dans le cadre du redressement des finances publiques.

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA reste la principale recette d'investissement en 2026 avec une estimation de 6,3 M€ (- 0,2 M€ par rapport au BP 25). Calculé à partir de la TVA payée sur les dépenses d'investissements de l'année précédente, cette recette permet un remboursement d'une part de ces dépenses à hauteur de 16,404 % et devrait bénéficier du niveau d'investissement élevé réalisé en 2025.
- ✓ Du fait des mesures prises dans la Loi de finances 2026 (réduction des financements auprès de nos partenaires tels que la Région Ile de France, le Département du Val d'Oise, la Métropole du Grand Paris ou encore l'État), et de la typologie des investissements (espaces publics moins financés), **les prévisions de notifications de nouvelles subventions d'investissement s'établissent à 3,9 M€ pour 2026, soit une baisse de 11% par rapport au BP 25.**
- ✓ La taxe d'aménagement et le reversement d'une part du produit des amendes de police nationale constituent une portion plus faible des recettes attendues par la Ville. Pour 2026, il est prévu 1,5 M€ de recettes. Le niveau d'encaissement est estimé de manière très prudente compte tenu du caractère très incertain de ces deux recettes.



- ✓ Enfin, la dernière part des recettes d'investissement correspond aux prévisions de ventes immobilières sur l'année. Le risque de décalage de l'encaissement des fonds liés à des procédures juridiques ou simplement aux délais de traitement notarial implique de prévoir cette part de recettes avec prudence. Pour 2026, la prévision est ainsi de 0,5 M€ .

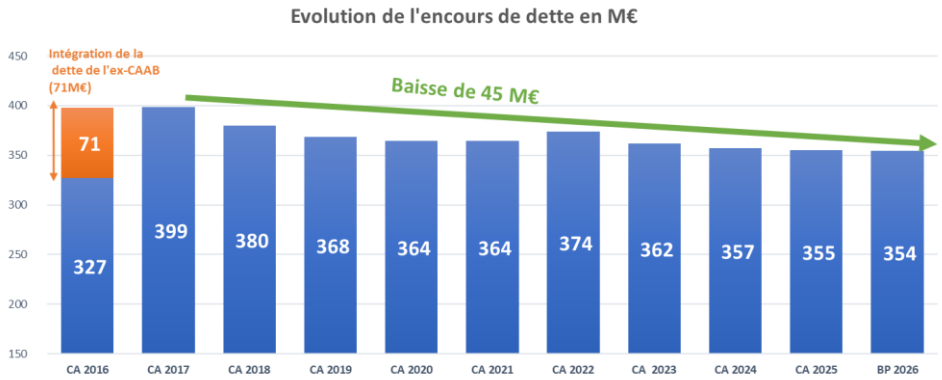
4.3.2 La trajectoire de désendettement



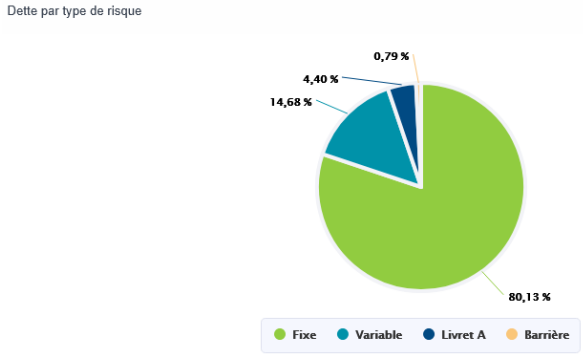
Conformément au rapport d'orientations budgétaires, la Ville entend poursuivre sa stratégie de désendettement en 2026 afin d'atteindre 45 M€ de diminution de l'encours de dette depuis 2016.

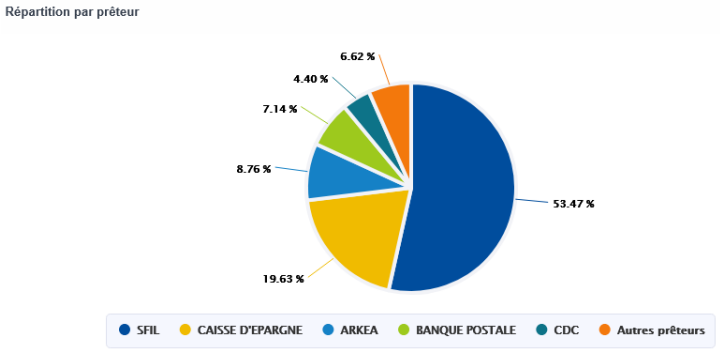
Avec 30,5 M€ de remboursement de capital d'emprunts et 29,5 M€ de prévisions de souscription de nouveaux emprunts, Argenteuil poursuit son désendettement.

Au-delà de sa diminution, l'encours de la dette est entièrement constitué de dette sécurisée et indexée aux indices 1A et 1B de la charte Gissler.



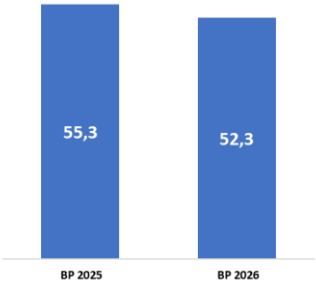
Composée à plus de 80 % par des emprunts à taux fixes, la dette de la Ville est détenue à plus de la moitié par la SFIL (53,5 %). La Caisse d'Épargne (19,7 %) et Arkéa (8,8 %) complètent le podium.





4.4 La section d'investissement : les dépenses

Avec le BP 26, la Ville projette 52,3 M€ de dépenses nouvelles, correspondant à des dépenses récurrentes, et à des engagements contractuels et financiers antérieurs et à l'achèvement progressif du plan pluriannuel d'investissements de la mandature.



Ces dépenses sont ventilées sur trois composantes principales :

Des projets d'envergure annoncés et/ou subventionnés de création ou de rénovation d'équipements, et d'aménagements d'espaces publics :

- ✓ La phase 2 du Projet « La Canopée » portant la rénovation de l'avenue Gabriel Péri dont un premier démonstrateur central a été réalisé en 2025. Ce projet porte à lui seul plusieurs développements des politiques publiques :
  - Mise en œuvre de circulation douce,
  - Renaturation,
  - Désimperméabilisassions,
  - Gestion de la circulation de transit,
  - Création d'espaces de convivialité,
  - Redynamisation du commerce ;
- ✓ La poursuite de la rénovation énergétique du patrimoine communal, un programme pluriannuel accompagné par l'Etat dans le cadre du « Fonds vert » et qui impacte directement la maîtrise de nos consommations d'énergies ;
- ✓ L'accompagnement de la rénovation des résidences pour personnes âgées Baillet et Croizat dont la fin de chantier est attendue pour début 2027 ;
- ✓ Le démarrage de la rénovation des sites sportifs du Marais et du Coudray avec les lancements de la construction des deux nouveaux club House ;
- ✓ La finalisation des opérations Hôtel de Ville et Maison des Associations Nelson Mandela.

Des programmes génériques annuels pour la voirie, et les bâtiments publics :

- ✓ Un vaste programme de près de 11 M€ pour l'entretien du patrimoine, poursuite d'un engagement annuel constant. Ces programmes d'entretien et de grosses réparations toucheront entre autres cette année :
  - Les groupes scolaires Wallon, Thomas, PVC2, Joliot-Curie et les locaux du PRE pour une extension dans l'ancien site de la CPAM sur les terrasses ;
  - Un programme de rénovation des offices et des selfs ;
  - Différentes crèches pour des aménagement de sécurité, dont l'Oiseau Bleu ;
  - Le centre de Santé Lézine : après celui du centre-ville, il s'agit de moderniser celui du Val Nord pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail aux professionnels de santé ;
  - Les équipements sportifs avec notamment des travaux sur les sites Delaune, Coubertin, Châtaigniers et le centre aquatique ;
  - Le déploiement soutenu de la mise en accessibilité des équipements publics.
- ✓ Un programme également dense au niveau des espaces publics avec notamment :
  - Le réaménagement de la rue Tour Billy dans la suite des travaux du secteur des 4 vents ;

- Différents travaux sur les rues Jaurès, Charretiers et dans différents quartiers suivant un programme pluriannuel avec la poursuite pour chaque chantier engagé du déploiement du PAVE ;
- Le maintien d'un budget participatif par quartier permettant des opérations de cadre de vie ou d'équipements de mobiliers urbains décidées par les habitants ;
- La poursuite de la rénovation de terrains sportifs de proximité à l'instar des derniers réalisés ;
- Les études nécessaires au déploiement de la jonction du chemin de halage au niveau du port à sable, rendu possible grâce aux conventions signées en 2025.

Des dépenses récurrentes pour le fonctionnement de l'administration, services numériques inclus :

- ✓ Un soutien important aux évolutions du numérique et au déploiement de nos systèmes de protection cybersécurité ;
- ✓ Le maintien du déploiement de la vidéoprotection avec un programme annuel de rénovation des équipements existants et un déploiement de nouvelles installations ;

Auxquels s'ajoutent les actions et soutiens essentiels pour la résorption de l'habitat indigne et l'aide aux copropriétés dégradées, et pour la réalisation d'opérations d'aménagement mixtes et économiques portées avec l'EPT Boucle Nord de Seine.

Liste des principaux projets 2026 (hors enveloppes nécessaires au soutien de l'administration) :

Politiques publiques	Programmes annuels	BP 2026 en M€
Accessibilité et modernisation des services	Modernisation des infrastructures, applications métiers et cybersécurité	3,1
Accessibilité et modernisation des services	Développement de l'accessibilité des patrimoine bâti (Ad'Ap)	0,8
Accessibilité et modernisation des services	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville (GEGR)	0,2
Education	Réhabilitation des offices scolaires	1,1
Education	Déploiement du numérique à l'école	0,4
Education	Extension de la cuisine centrale (études)	0,3
Environnement	Plaine d'Argenteuil - Viabilisation foncière	0,1
Espaces publics	Projet « Canopée » - Avenue Gabriel Péri (Phase 2)	7,2
Espaces publics	Aménagement et entretien des espaces publics	3,5
Espaces publics	Plan vert (renaturation en ville, cours oasis), parcs, squares, aires de jeu	2,0
Espaces publics	Requalification des espaces publics secteur ZAE Gare - rue charretiers	1,0
Espaces publics	Aménagement des espaces publics secteur 4 vents	0,8
Espaces publics	Plan vélo & PAVE	0,4
Espaces publics	Budgets participatifs des quartiers	0,3
Espaces publics	Aménagement du chemin de halage sur les berges de Seine	0,1
Espaces publics	Aménagement de l'esplanade Allende (études)	0,1
Mobilité	Travaux gare routière	0,6
Opérations d'aménagement	Soutien d'équilibre à l'opération concession PSG	0,8
Opérations d'aménagement	Aménagement des terrains locatifs familiaux	0,3
Patrimoine bâti	Modernisation & rénovation du patrimoine bâti (annuel)	10,7
Patrimoine bâti	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux	4,4
Santé	Modernisation des Centre Municipaux de Santé (GEGR)	0,3
Sécurité	Vidéoprotection	0,6
Sécurité	Acquisition de locaux pour les ASVP	0,3
Solidarité	Rénovation des résidences autonomies Baillet, Croizat	0,8
Sports	Construction d'un Club House au Stade du Marais	1,3
Sports	Construction d'un Club House au Stade du Coudray	1,3
Vie associative	Travaux de la Maison des Associations - Nelson Mandela	0,4